



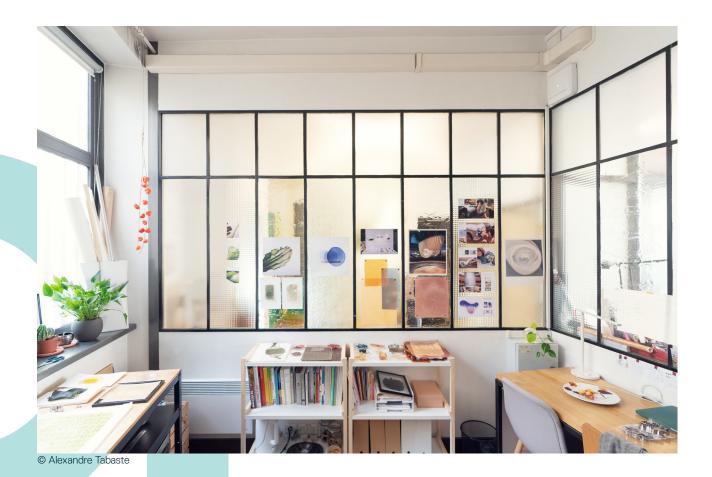
RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES 2023

LES ATELIERS DE PARIS

Incubateur de projets d'activités

21 FÉVRIER 12 AVRIL - 17H 24 - 25 MAI JUILLET - SEPT

Début de dépôt des dossiers Limite de dépôt des dossiers l'incubateur

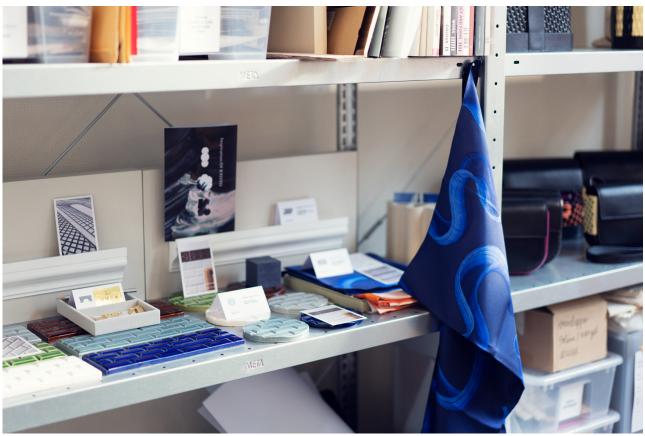


Créé en 2006, l'incubateur des Ateliers de Paris est dédié au développement des entreprises de création dans les secteurs du design, de la mode et des métiers d'art qui allient créativité, innovation et engagements. L'incubateur des Ateliers de Paris est l'un des volets de la politique municipale de soutien aux métiers de la création, secteur d'activité significatif pour Paris en matière de développement économique et d'emplois, de dynamisme culturel et touristique, de revitalisation des quartiers et de rayonnement international.

Le design, la mode et les métiers d'art sont des leviers essentiels de transformation au sein de notre société – qu'il s'agisse de créer de nouveaux imaginaires, de concevoir de nouveaux usages ou de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Ainsi, la Ville de Paris souhaite soutenir l'émergence de projets engagés et favoriser une économie à impact positif : mode responsable, nouveaux usages et nouveaux matériaux, innovation et hybridation des savoir-faire, fabrication locale, nouveaux modèles économiques.

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES



© Alexandre Tabaste

Cet appel à candidatures s'adresse aux **créateurs désignés ci-dessous**, **porteurs d'un projet de création d'entreprise ou ayant créé une entreprise depuis moins de trois ans** :

- des **métiers d'art** (voir notamment la liste des métiers d'art, fixée par l'arrêté du 24 décembre 2015, à consulter sur le site de l'Institut National des Métiers d'Art)
- de la **mode** (vêtements et accessoires), avant à minima déjà réalisé des prototypes
- du design (graphique, de service, produit, set design, scénographie, culinaire...)

L'incubateur des Ateliers de Paris comprend, pour une durée d'un an renouvelable une fois, un accompagnement personnalisé avec des professionnels pour développer son activité et la mise à disposition d'un local.

2

Qu'est-ce que l'incubateur?

Un accompagnement personnalisé:

- un accès illimité à l'équipe du Bureau du Design de la Mode et des Métiers d'Art ;
- six rendez-vous individuels par année de résidence avec des consultants experts (communication, positionnement stratégique, gestion, recherche de financement, juridique, export, développement wholesale...);
 - des formations gratuites.

Le développement de son réseau :

- l'intégration au réseau des Ateliers de Paris ;
- des temps d'échanges collectifs ;
- des rencontres avec des professionnels du secteur.

La visibilité et la communication :

- la promotion, la communication : fiche résident, visibilité site internet, promotion newsletter, réseaux sociaux et visites vituelles des ateliers ;
- la participation à des événements du secteur.

La mise à disposition d'un local* :

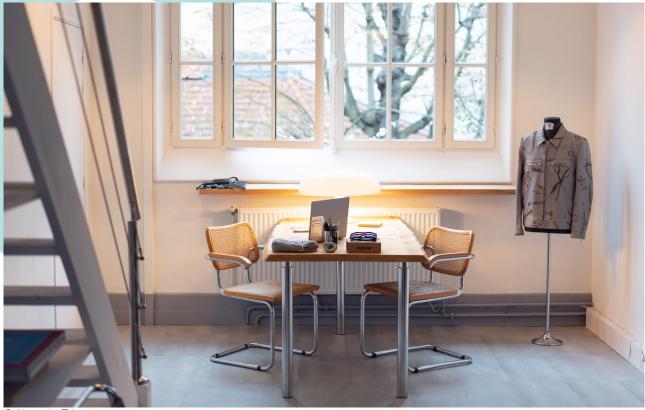
- ateliers individuels ou espaces de travail partagés ;
- de 10 à 35 m² :
- mis à disposition 24/24;
- ateliers vides sans point d'eau ;
- accès à des salles de réunion et de rendez-vous.

^{*}Pour des raisons de sécurité et d'adaptabilité, les ateliers ne peuvent accueillir toutes les activités. Il vous revient de vous renseigner auprès du BDMMA pour vérifier que votre activité pourra être accueillie au sein de l'incubateur.



© Alexandre Tabaste

Tarif de l'incubateur



© Alexandre Tabaste

Le tarif mensuel de l'incubateur est calculé sur deux variables :

- la surface réelle mise à disposition de chaque résident, sur la base d'un prix au m² (sous réserve de modifications votées au Conseil de Paris) :
 - → dans l'open-space et les ateliers partagés : 6 € la 1ere année et 11 € la seconde ;
 - → en atelier individuel fermé : 9 € la 1ere année et 16 € la seconde.
 - complété par un **coût d'incubation** mensuel de 125 € par personne.

La fourchette de prix varie de 197 € à 436 € la 1ere année et 257 € à 677 € la seconde année. Les nouveaux associés dans les projets en cours de séjour pourront être amenés à bénéficier ou non de l'accompagnement (forfait de 125 €).

Le coût comprend également :

- les charges (eau, électricité, accès internet, entretien des locaux) ;
- la mise à disposition des espaces communs, espaces de restauration et de la galerie d'exposition ;
- les matériels photo et reprographie, d'exposition ;
- les abonnements aux revues spécialisées ;
- les accès aux services de partenaires : AFD, fablab, IPOCAMP, Eyes on Talent, IFM, etc. ;
- le soutien dans la recherche de locaux.

LES CANDIDATS

L'incubateur des Ateliers de Paris s'adresse :

- aux diplômés des écoles d'arts appliqués, de mode et de design ;
- aux personnes en reconversion professionnelle (demandeur d'emploi);
- aux porteurs d'un projet de création d'entreprise ;
- aux bénéficiaires d'un CAPE / Contrat d'appui au projet d'entreprise (Couveuse Lab Industries créatives BGE, Astrolabe) ;
- aux adhérents d'une coopérative d'activité (CLARA, Coopaname, Port parallèle, etc.);
- aux personnes sous le régime social d'artiste-auteur ;
- aux auto entrepreneur ou en micro entreprise ;
- aux sociétés créées depuis moins de trois ans (EURL, SARL, SAS).

Les candidats s'engagent s'ils sont sélectionnés à :

- s'inscrire dans un processus d'accompagnement pour développer leur activité ;
- dédier au moins les 3/4 de leur temps au développement du projet pour lequel ils ont été sélectionnés en étant présent au sein de l'incubateur ;
- participer aux actions de formations et aux actions communes ;
- ne pas avoir déjà séjourné aux Ateliers de Paris ;
- ne pas avoir déposé plus de deux candidatures à la résidence des Ateliers de Paris ;
- avoir créé son entreprise depuis moins de trois ans (EURL, SARL, SAS);
- avoir plus de 18 ans.



© Alexandre Tabaste

EXAMEN DES CANDIDATURES / SÉLÉCTION



© Alexandre Tabaste

Déroulement / calendrier

Le présent appel à candidatures est ouvert du **21 février au 12 avril 2023 à 17h**. Les candidatures seront examinées dans un premier temps par un comité d'experts dans le courant du mois d'avril.

À l'issue, les candidats **présélectionnés** seront invités à présenter leur projet devant un jury en présentiel qui se tiendra les **24 et 25 mai 2023.**

Les résultats seront communiqués mi-mai par mail exclusivement.

Composition du comité d'experts et du jury

Le comité d'experts ainsi que le jury sont composés de personnalités qualifiées des secteurs de la mode, du design et des métiers d'art, désignés par arrêté municipal.

Les critères évalués lors de la présélection puis lors du jury sont les suivants :

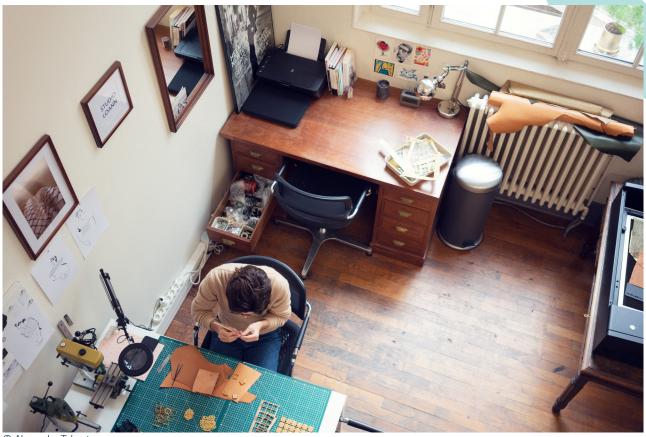
- la richesse créative du candidat, la singularité du projet ;
- la qualité de réalisation, de fabrication et maitrise des savoir-faire ;
- l'innovation, les engagements environnementaux et sociaux du projet ;
- le potentiel économique du projet ;
- la motivation des porteurs de projets à être accompagnés dans leur développement
- la motivation à s'insérer dans un collectif.

La décision du Comité d'admission est acquise à la majorité des membres présents. Le Comité d'admission a la faculté de ne pas attribuer de place au sein de l'incubateur s'il estime qu'aucune des candidatures présentées ne remplit les conditions.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être déposées via la plateforme dédiée, accompagnées des éléments suivants :

- un dossier de candidature rempli;
- un document pdf de 10 visuels maximum;
- un document pdf rassemblant des articles de presse (le cas échéant);
- pièce d'identité;
- avis SIRENE ou extrait Kbis (le cas échéant).



© Alexandre Tabaste